NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23845
26 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 AVRIL 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA HONGRIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 25 avril 1992, qui vous est adressée par S. E. M. Géza Jeszenszky, Ministre hongrois des affaires étrangères, à propos de l'évolution dramatique des événements en République de Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) André ERDOS

ANNEXE

Lettre datée du 25 avril 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre hongrois des affaires étrangères

La détérioration continue de la situation en République de Bosnie-Herzégovine comme la tension croissante dans les régions non majoritairement serbes de la République de Serbie préoccupent au plus haut point le Gouvernement de la République de Hongrie.

L'agression perpétrée contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine, les violations des droits fondamentaux de l'homme, notamment les droits des minorités ethniques et nationales, dans les régions contrôlées par l'armée "yougoslave" et les forces irrégulières serbes constituent une menace grave à la paix et à la sécurité dans toute la région de l'Europe du centre et du sud-est.

De l'avis du Gouvernement de la République de Hongrie, le Conseil de sécurité de l'ONU ne peut rester inactif devant l'évolution dramatique de la situation en République de Bosnie-Herzégovine. Il devrait prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour mettre un terme aux tragiques pertes en vies humaines, à la destruction du pays et aux souffrances de centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés.

J'invite donc instamment le Conseil de sécurité à examiner toute décision, y compris celle d'un déploiement rapide de forces de maintien de la paix, qui pourrait conduire au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la République de Bosnie-Herzégovine. Le dénouement de la présente crise servira d'exemple, positif ou négatif, pour le règlement des conflits dans tous les pays anciennement communistes.

(Signé) Géza JESZENSZKY